



**AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006 bis/DAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : Ressources transférées du MINEDUB, EXERCICE 2025

ADDITIF RECTIFICATIF N°08. /AR/C-NGO/SG/ST-025

Article 1^{er} : Portant modification de la date de dépôt des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres

Au lieu de :

12. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 28 Mai 2025 à 13 heures précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »

“À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT”

Lire plutôt :

12. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 12 juin 2025 à 13 heures précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »

"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

Article 2 : Portant modification de la date de remise des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres en anglais.

Au lieu de :

12. Submission of bids

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of Ngoro (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 28th, may 2025 at 13 p.m. sharp and shall carry the inscription:

OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°006 bis/ONIT/NGO-C/ITB/2025 OF 23rd APRIL 2025 IN THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EXECUTION OF

THE CONSTRUCTION WORKS OF ONE (01) BLOCK OF TWO CLASSROOMS AT THE PUBLIC SCHOOL OF NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTRE REGION.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Lire plutôt :

12. Submission of bids

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of Ngoro (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 12th, June 2025 at 13 p.m. sharp and shall carry the inscription:

OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°006 bis/ONIT/NGO-C/ITB/2025 OF 23rd APRIL 2025 IN THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EXECUTION OF THE CONSTRUCTION WORKS OF ONE (01) BLOCK OF TWO CLASSROOMS AT THE PUBLIC SCHOOL OF NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTRE REGION.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Article 3 : Portant modification de la date de la remise des offres dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

20.1

Lieu, date et heure limite de dépôt des offres :

Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22 28 Mai 2025 à 13 heures précises

Lire plutôt :

20.1	Lieu, date et heure limite de dépôt des offres : Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22, le 12 juin 2025 à 13 heures précises
------	--

Article 4 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis d'Appel d'Offres.
Au lieu de :

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **28 Mai 2025 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Lire plutôt :

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **12 juin 2025 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Article 5 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis d'Appel d'Offres en version anglaise.

Au lieu de :

14. Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase on the 28th, may 2025 at 14 p.m. sharp by the Internal Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized. Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (03) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

Lire plutôt :

14- Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase on the **06th, june 2025 at 14 p.m. sharp** by the Internal Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized. Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (03) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

Article 6 : date et heure limites d'ouverture des plis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

1.1.	Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 28 Mai 2025 à 14 heures précises
------	--

Lire plutôt :

1.1.	Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 12 juin 2025 à 14 heures précises
------	---

Ngoro, le 03 juin 2025

AMPLIATIONS :

- PREFET/MK/NTUI (Pour information)
- ARMP/CE/YDE (Pour publication)
- DDMIMAP/MK/NTUI (Pour information)
- PRESIDENT CIPM/NGO (Pour information)
 - Affichage
 - Chrono/Archive.

